Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260918-2026_018-DE

PLONEIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 18 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Murielle FRANCIUS, suivant convocation transmise le vendredi 11 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BARIOU Sylvain, BARRE Stéphane, BERNARD Denis, BIGER Hervé, BRUNET Véronique, CADRAN Louis, CANSIER Elodie, CORNEC Caroline, DESCHAMPS François, DOUGET Denis, FRANCIUS Murielle, GREIJDANUS Gaby, LAUDEN André, LE BERRE Michel, LE BLEIS Fanny, LE FAOU Maeva, LE ROY Stéphanie, MEUR Elisabeth, TUAL David

Secrétaire de séance : CANSIER Elodie

2026-018 - RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis mars 2020, les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus ont l'obligation de se doter d'un règlement intérieur. Ce document doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation.
Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Certaines dispositions doivent
impérativement figurer dans le règlement intérieur, d'autres, plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du Conseil Municipal au regard des circonstances locales. Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du Conseil Municipal.
Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur.
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-8,

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour,

- ADOPTE le règlement intérieur du Conseil Municipal de PLONEIS annexé à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212901730-20260918-2026_018-DE

Fait et délibéré le 18 septembre 2026

La présidence de séance,
Murielle FRANCIUS

Le secrétariat de séance,
Elodie CANSIER